



CHU Rennes
Poste 82460 ou 02.99.28.24.60
cgt@chu-rennes.fr

**Ça n'arrive qu'aux
autres ?
Mais si l'autre
c'était toi !**



LE HARCÈLEMENT, C'EST QUOI ?

1. **LE HARCÈLEMENT MORAL** : « agissements répétés qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel ».

2. **LE HARCÈLEMENT SEXUEL** : « faits de harcèlement constitué par des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui : soit portent atteinte à la dignité (...), soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante et toute forme de pression grave, même non répétée exercée par une personne dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle à son profit ou au profit d'un tiers »

LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Protéger le salarié


L'employeur est obligé d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs dans tous les aspects liés au travail (directive européenne CE n° 89/391 du 12 juin 1989 et art. L4121-1 du code du travail). Il est tenu, entre autre, de protéger le salarié contre toutes formes de harcèlement et de violence au travail.


LES SOLUTIONS

Le plus important, **c'est d'en parler !** Ne restez pas seul(e) Il est important de choisir le bon interlocuteur. Celui qui vous inspire confiance. L'interlocuteur a privilégié pour être assuré de la discrétion, de l'impartialité, de la bienveillance et de l'empathie liée à votre situation.

N'hésitez pas à interpeller vos représentants du personnel CGT.

Si vous êtes témoin de harcèlement, réagissez et rappelez à tous que c'est inacceptable.

 07 66 48 39 43 ou 02 99 28 24 60 poste 82460

 cgt@chu-rennes.fr

À Quel Niveau Vous Situez-Vous ?



VIOLENTOMÈTRE

Remarques et critiques acceptées

Promotions pour les femmes comme pour les hommes

Travail en confiance et autonomie

Reconnaissance du travail

Refus de relations extraprofessionnelles accepté

Commentaires sur votre apparence

Parole coupée systématiquement

Blague sur les « promotions canapé »

Questions indiscrettes insistantes sur votre vie privée

Blagues sexistes et sur les blondes

Évocation de sexualité sans accord

Mécontentement après votre refus d'être raccompagnée

Recherche systématique d'être seul avec vous

Images à caractère pornographique visibles

Regards insistants sur votre poitrine et vos fesses

SMS ou mails sexuels sans accord

Demande insistante d'un acte sexuel

Hostilité liée au refus d'un acte sexuel

Menaces professionnelles pour obtenir un acte sexuel

Baiser forcé par surprise

Toucher vos seins, fesses ou cuisses sans consentement

Fellation ou pénétration forcée

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SEXISTE ET HOSTILE

HARCÈLEMENT SEXUEL

AGRESSIONS SEXUELLES

VIOLS

Stop à la souffrance au travail. Agissons!

Le Sociomètre des risques psycho-sociaux

